Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212201669-20260526-DCM_2026_061-DE

PENVÉNAN
Côtes d'Armor
Aodoù-an-Arvor
PERWENAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de PENVÉNAN, légalement convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yvon LIRZIN.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LIRZIN Yvon, M. MATHÉ Jacques, M. POUGNARD Xavier, Mme DERRIEN Anne-Marie, M. LETTY Patrick, Mme GRIS Chantal, M. MONTIER François, Mme LE MORVAN Claire, M. PRAT Didier, M. BOUDOU Laurent, M. LOUTRAGE Jean-Marie, Mme MERCERON Armelle, Mme DUFOUR Laurence, Mme LE QUÉMENT Isabelle, CONSTANTIN Anne-Perrine, M. ROCHEREAU Yohann, Mme LE CALVEZ Florence, M. MALLO Cédric, Mme TRANVOUEZ Anne, M. DUFOUIN Eric, Mme ALLAIN Pascale et M. GUILBAUD Alexandre.

PROCURATION : Mme GÜNEY Lorène à Mme CONSTANTIN Anne-Perrine

SECRÉTAIRE : Madame DUFOUR Laurence

Présents : 21 **Pouvoirs :** 2 **Votants : 23**

DCM_2026_061	**CAMPING MUNICIPAL DES DUNES – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA BOULANGERIE « TY PAUL » POUR L'ACHAT ET LA LIVRAISON DE PAIN ET VIENNOISERIES, LA JOURNÉE DU LUNDI, ET ADOPTION DES TARIFS DE VENTE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 27 mai 2024, le Conseil Municipal a approuvé les tarifs de vente de pain et viennoiseries pour le camping des Dunes, actuellement en vigueur, ainsi que la convention de partenariat conclue avec le magasin « BOULANGERIE D'ANTAN », représenté par Mme BOIS, en sa qualité de gérante de la SARL « BOIS », située 8 rue du Général de Gaulle à Penvénan (22710), pour l'achat et la livraison de produits de boulangerie, du mardi au dimanche pendant la période d'ouverture du Camping des Dunes.

Il précise que le magasin « BOULANGERIE D'ANTAN » étant fermée le lundi, le camping des Dunes ne peut offrir le service de vente de pain et viennoiseries ce jour-là.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en vue de compléter cette offre de service pour les campeurs la journée du lundi, la Commune a sollicité la Boulangerie « Ty Paul », nouvellement installée, qui a accepté de conclure un partenariat pour l'achat et la livraison de produits de boulangerie, uniquement le lundi.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212201669-20260526-DCM_2026_061-DE

Ainsi Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour approuver le projet de convention de partenariat ci-joint à conclure avec la Boulangerie « Ty Paul », à effet du 07 juin 2026 et jusqu'à la fermeture du camping des Dunes.

Il indique également que dans le cadre de la mise en œuvre de ce partenariat, le Conseil Municipal doit adopter les tarifs d'achat des articles de boulangerie par la Commune de Penvénan auprès de la Boulangerie « Ty Paul ». Il précise que les tarifs sont identiques à ceux fixés dans la convention de partenariat signée avec la « BOULANGERIE D'ANTAN » et correspondent au prix public de vente au camping des Dunes.

Il sollicite donc le Conseil Municipal pour adopter les tarifs de vente de pain et de viennoiseries, ci-dessous, pour la journée du lundi :

Tarifs boulangerie – camping des Dunes	
Produits	**Tarif de vente**
Baguette tradition	1,35 €
Croissant	1,20 €
Pain au chocolat	1,25 €

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°DCM_2024_082 en date du 04 juillet 2024 approuvant les tarifs de vente de pain et viennoiseries les tarifs de vente de pain et viennoiseries au camping des Dunes, ainsi que la convention de partenariat conclue avec le magasin « BOULANGERIE D'ANTAN » pour l'achat et la livraison de produits de boulangerie, du mardi au dimanche ;

VU le projet de convention de partenariat avec la Boulangerie « Ty Paul » ci-joint ;

CONSIDÉRANT que la vente de pain et viennoiserie au Camping des Dunes la journée du lundi, constitue un atout supplémentaire pour la fréquentation et l'image de marque de l'établissement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à la majorité, par 22 voix POUR et 1 voix CONTRE (*Mme Chantal GRIS*) :

- **D'ADOPTER** les tarifs de vente de pain et viennoiseries listés ci-dessus, pour la journée du lundi pendant la période d'ouverture du camping ;

- **D'APPROUVER** le projet de convention de partenariat à conclure avec la Boulangerie « Ty Paul », représentée par M. Paul HERLENT, en sa qualité de gérant de la SARL « Ty Paul », pour l'achat et la livraison de pain et viennoiseries au camping des Dunes, la journée du lundi, à effet du 07 juin 2026 et pour la période d'ouverture de l'établissement.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212201669-20260526-DCM_2026_061-DE

- que les présents tarifs restent en vigueur tant qu'ils n'ont pas été rapportés par une nouvelle délibération du Conseil Municipal ;

- **D'HABILITER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention précitée et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution ;

- que les sommes seront encaissées sur le budget annexe des campings.

Fait et délibéré, à Penvénan, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Monsieur Yvon LIRZIN

M. le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
par télétransmission le :
affichée le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.